



ACCORD DU 10 AVRIL 2003 RELATIF A LA PARTICIPATION
- ADHESION -


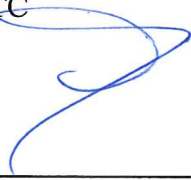
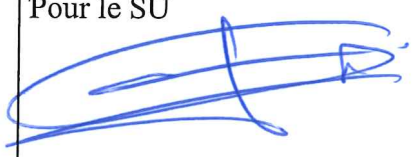

Les syndicats soussignés :

- la CFDT représentée par Madame Suzanne SCHAFF,
- la CGT représentée par Monsieur Daniel SCHMITT,
- la CFTC représentée par Monsieur Pascal TISSERANT,
- le SU représenté par Monsieur Jean-David CAMUS,
- le SNP-FO représenté par Madame Marie-José FUNFSCHILLING,

décident d'adhérer à l'accord du 10 avril 2003 relatif à la participation, déjà signé à l'époque par les représentants des Caisses d'Épargne des Pays Lorrains et de Lorraine Nord, devenues depuis ce 30 juin 2003, la Caisse d'Épargne de Lorraine, et le syndicat SNE-CGC de ces deux entreprises.

La présente adhésion sera déposée auprès des Directions Départementales du Travail et de l'Emploi de Moselle et de Meurthe et Moselle, aux Greffes des Conseils de Prud'hommes de Nancy et de Metz et à la Commission paritaire nationale. Elle sera également communiquée aux autres signataires dudit accord et à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Fait à Metz, le 30 juin 2003

Pour la CFDT 	Pour la CFTC 	Pour le SU 
Pour le SNP-FO 	Pour la CGT	